

A.P.M.
Société à responsabilité limitée
Au capital de 180 000 Euros
Siège social : 2 rue du Canal 67490 DETTWILLER
R.C.S. SAVERNE B 393 902 341

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19 DECEMBRE 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2025 :

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2025 s'élevant à 449 281 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	449 281 Euros
- Au compte "Autres réserves" :	449 000 Euros
- Au compte "Report à nouveau" :	281 Euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2024 : 425 000 Euros, soit 236,11 Euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 144 500 Euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 280 500 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Gérance

Xavier LUTZ

✓ Certifié par  yousign